

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

N°2023-51

=====
ARRETE TEMPORAIRE

OBJET : Arrêté de stationnement et circulation – Animations et concert salle du Queyron organisés par l'association Nichons Nifroid samedi 11 mars 2023 – Fermeture du parking place d'Italie

Le Maire de GUILLESTRE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants, L 2212-1,

Vu le code de la route et ses articles R. 417-6 ; L. 411-2 ; R. 417-10 ; R 130-10 ; L. 417-1.

Considérant qu'il est nécessaire de fermer à la circulation et au stationnement le parking place d'Italie dans le cadre du plan Vigipirate pour des animations et un concert à la salle du Queyron samedi 11 mars 2023.

A R R E T E

Article 1 : Le stationnement et la circulation sont interdits sur le parking de la place d'Italie, du vendredi 10 mars 2023 16h00 au dimanche 12 mars 2023 10h00 dans le cadre du plan Vigipirate pour des animations et un concert organisés par l'association Nichons Nifroid à la salle du Queyron le samedi 11 mars 2023.

Article 2 : Les services techniques mettront en place les barrières et l'affichage afin d'informer le public, les jours qui précèdent l'évènement.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté se verra sanctionnée conformément aux lois en vigueur. Les véhicules stationnés sur les zones interdites se verront verbalisés.

Article 4 : Madame Le Maire, le Commandant de Brigade de la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Guillestre,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- L'association Nichons Nifroid.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et inscrit sur le registre des arrêtés du Maire.

Fait à GUILLESTRE,
Le 2 mars 2023,
Le Maire,
Christine PORTEVIN

